

Acte publié le 22.11.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	4
Absents	9
Total des votes	30

7. Finances locales  
7.10 Divers

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du neuf novembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. CHEVREAU, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme MALBRANCHE, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON.

Secrétaire de séance : Mme MALBRANCHE

Absent(s) excusé(s) : M. GUENNI, Mme KOUZIAEFF, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme LOUVEL, M. MESNIER, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOLLAIS.

Procurations : M. GUENNI à M. CANTELOUP, Mme KOUZIAEFF à M. MAUVIEUX, Mme LOPES DUARTE à Mme MALBRANCHE, M. MESNIER à M. DARMOIS

### **del\_0090\_2023 Acquisition des parcelles XB n°61 et XB n° 74 – 11/12 quai de la Ruelle**

Elu rapporteur : R. Duclos

La commune de Pont-Audemer a pour objectif de reconquérir les espaces anciens comprenant des activités artisanales ou industrielles pour redensifier le tissu urbain.

Les ateliers RIPAUD situés en entrée de ville sur le quai de la Risle, dans un secteur à dominante résidentielle, sont l'opportunité pour la commune de constituer une réserve foncière en centre-ville.

Il est proposé de procéder directement à cette acquisition auprès de Monsieur RIPAUD.

*Aussi, et au regard de ce qui précède :*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'actualisation de l'avis domanial en date du 08/02/2023

**VU** la délibération du conseil municipal n°111-2021

**Considérant** qu'il est nécessaire de lancer la procédure d'acquisition des espaces anciens du centre-ville en vue de permettre à la commune de se constituer une réserve foncière.

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **DE METTRE FIN** à la convention de portage foncier établie avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie,
- **DE FAIRE L'ACQUISITION** des parcelles cadastrées XB n° 61 et XB N° 74 pour une contenance globale de 2150 m<sup>2</sup> au prix de 200 000€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

Le Secrétaire de Séance

Anne-Laure MALBRANCHE

Fait à PONT-AUDEMER, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

